Cartographie et identification des cours d'eau en Corse

Présentation de la démarche de cartographie mise en œuvre en Corse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

Cartographie et identification des cours d'eau en Corse

I. Pourquoi une cartographie des cours d'eau ?

II. Démarche de cartographie

III. Exploitation de la cartographie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

I. Pourquoi une cartographie des cours d'eau ?

1. Problématique

Cours d'eau permanent

Cours d'eau temporaire

Cours d'eau de tête de bassin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

I. Pourquoi une cartographie des cours d'eau ?

1. Problématique

- Il n'existe pas de définition législative des cours d'eau en France ;
- Pour la majorité des cours d'eau, la connaissance est partagée par l'ensemble des usagers ;
- Incompréhensions qui persistent sur leur localisation et sur leur entretien ;
- Parfois la distinction entre un canal d'irrigation agricole,un fossé et un cours d'eau est délicate.

Cours d'eau recalibré

Canal d'irrigation agricole

Fossé en eau

Cela peut entraîner des conflits et des contestations concernant l'application de la loi sur l'eau

I. Pourquoi une cartographie des cours d'eau ?

1. Problématique

La « loi sur l'eau » (art. L214-1 et suivants) s'applique pour certaines rubriques aux cours d'eau, dont notamment :

3.1.2.0. : modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau

3.1.5.0. : destruction de frayères, en lit mineur ou majeur de cours d'eau

3.2.1.0. : entretien de cours d'eau ou de canaux

I. Pourquoi une cartographie des cours d'eau ?

1. Problématique

La définition d'un cours d'eau est basée sur des critères jurisprudentiels

- Notamment la jurisprudence n°334322 du **Conseil d'État** du 21 octobre 2011 selon laquelle :

« constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année »

- **3 critères cumulatifs :**
  - 1. un lit, naturel à l'origine ;
  - 2. un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
  - 3. l'alimentation par une source.

Qui s'apprécient en tenant compte des conditions géo-climatiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

I. Pourquoi une cartographie des cours d'eau ?

2. Instruction ministérielle du 3 juin 2015

L'instruction engage les services de l'État, en partenariat avec les parties prenantes concernées à :

- Établir une cartographie locale des cours d'eau qui couvre les deux tiers du territoire d'ici le 15 décembre 2015
- Établir un guide d'entretien des cours d'eau
- Partager ces outils

Objectif : Identifier et faire connaître les parties du réseau hydrographique reconnues comme cours d'eau, sur lesquelles s'applique une réglementation spécifique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

II. Démarche de cartographie

<u>Objectif</u> : Obtenir une cartographie <u>concertée et partagée</u>

1. Élaboration d'une cartographie « socle » des écoulements

2. Expertise de bureau

3. Expertise sur le terrain

4. Information et mise à contribution des acteurs locaux (élus, usagers, etc.)

Pilotage et animation au niveau régional

II. Démarche de cartographie

1. Élaboration d'une cartographie « socle » des écoulements

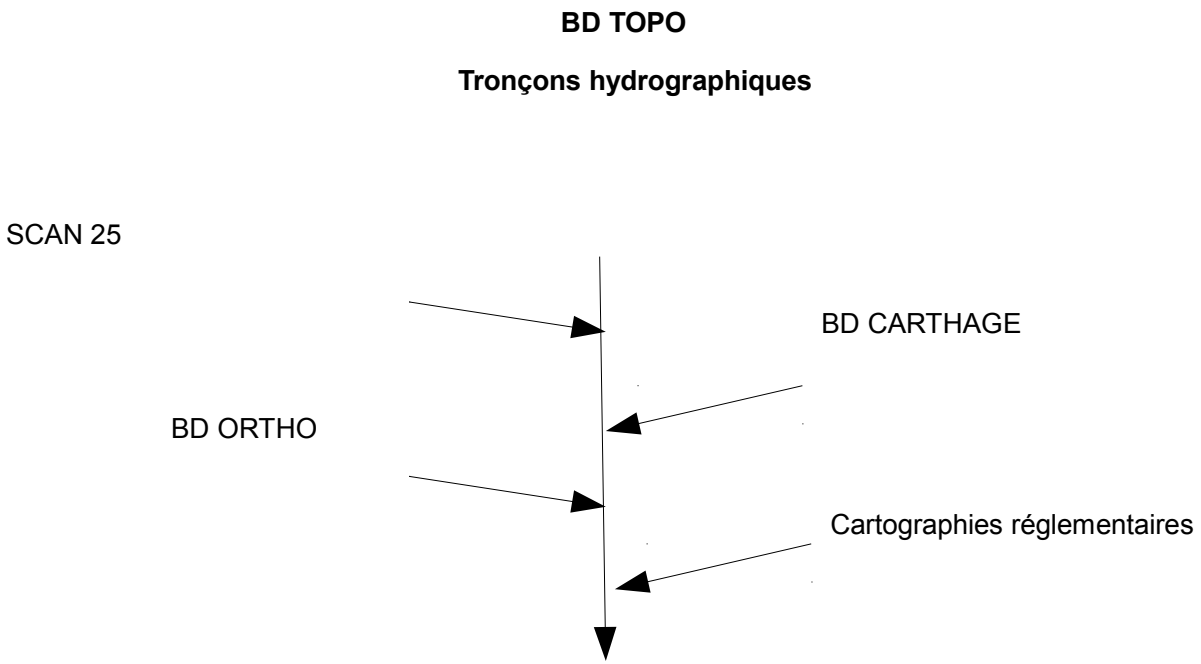

Cartographie « socle » des écoulements = BD Cours d'Eau Police de l'Eau = BD CEPE

II. Démarche de cartographie

1. Élaboration d'une cartographie « socle » des écoulements

Cartographie qui recense tous les écoulements répertoriés

- Dans les cartographies officielles, produites par l'IGN

BDTopo

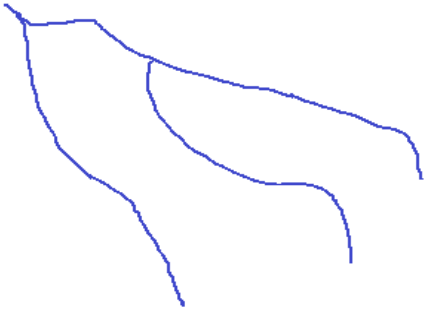

BDCarthage

Scan25

Ortho photo

- Dans les cartographies réglementaires comme par exemple :

  - Masses d'eau DCE

  - Cours d'eau classés pour la continuité écologique (liste 1 et liste 2)

II. Démarche de cartographie

2. Expertise de bureau

Les cours d'eau BD Topo sont en rouge pointillé, les cours d'eau scan 25 sont en bleu pleins et pointillés

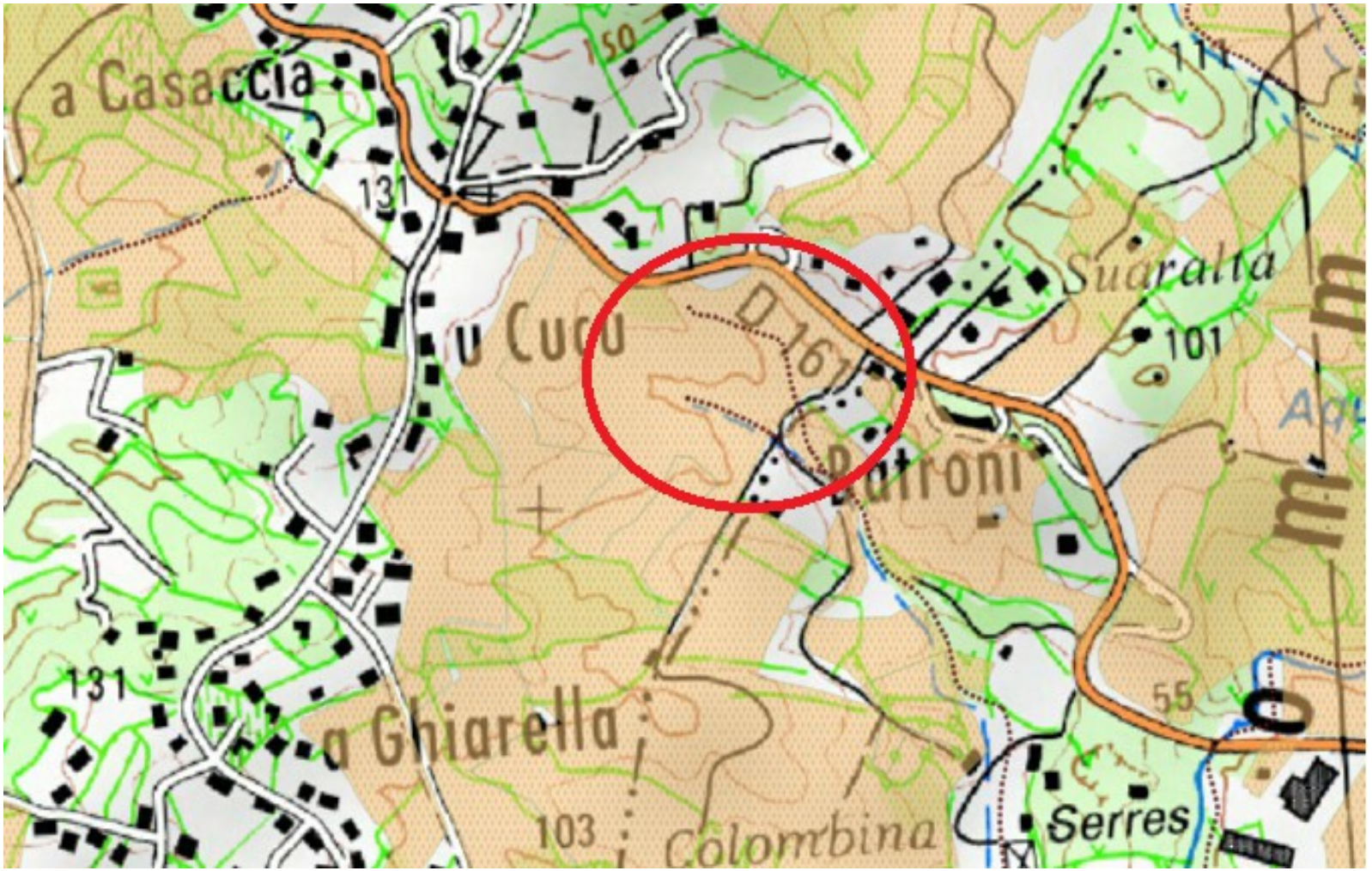

II. Démarche de cartographie

2. Expertise de bureau

Les cours d'eau BD Topo sont en rouge pointillé, les cours d'eau scan 25 sont en bleu pleins et pointillés

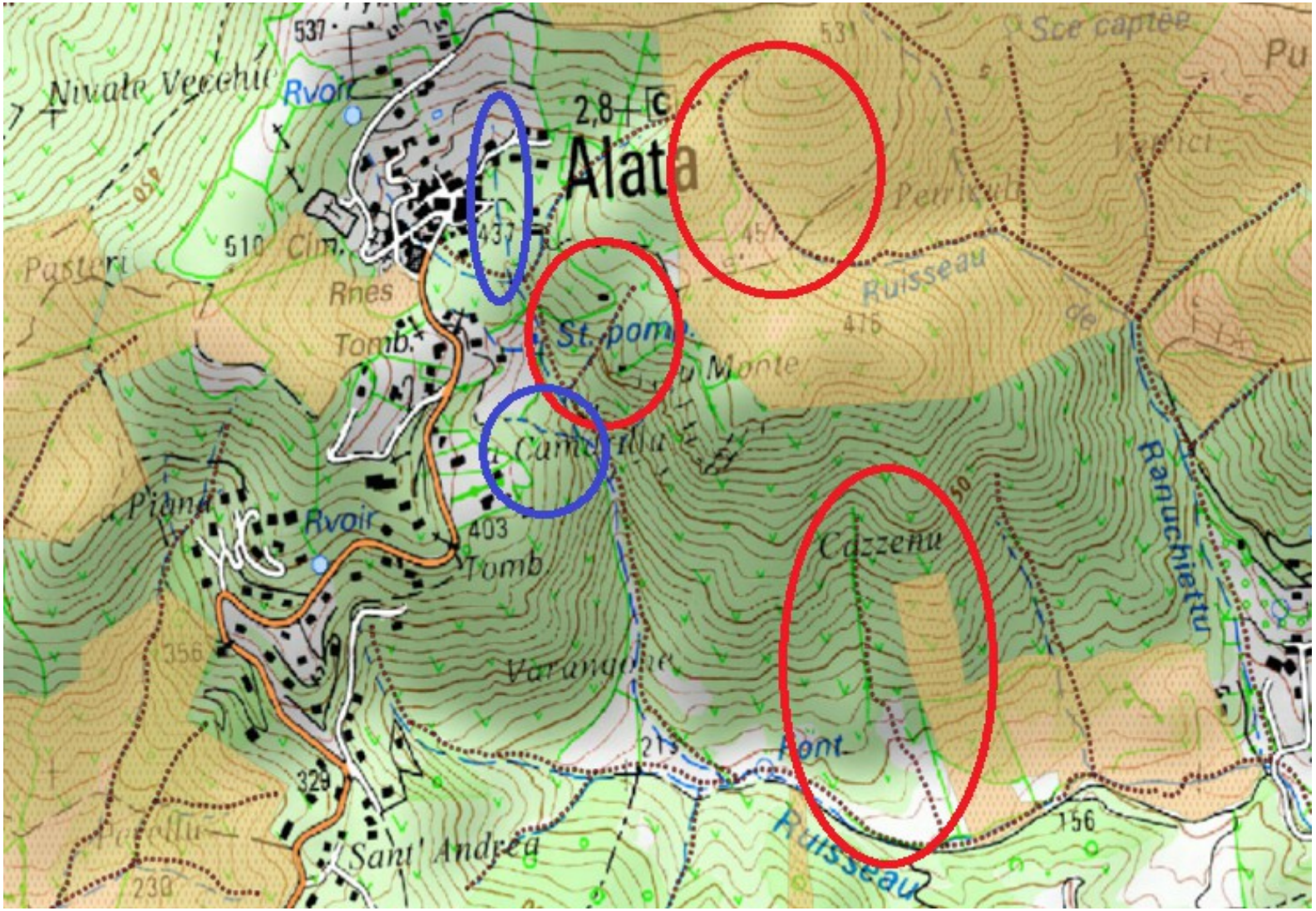

II. Démarche de cartographie

3. Expertises sur le terrain

Sur la base de la cartographie « socle »

- Vérifier l'existence des écoulements ;
- Identifier de possibles écoulements non cartographiés ; les caractériser comme cours d'eau ou non

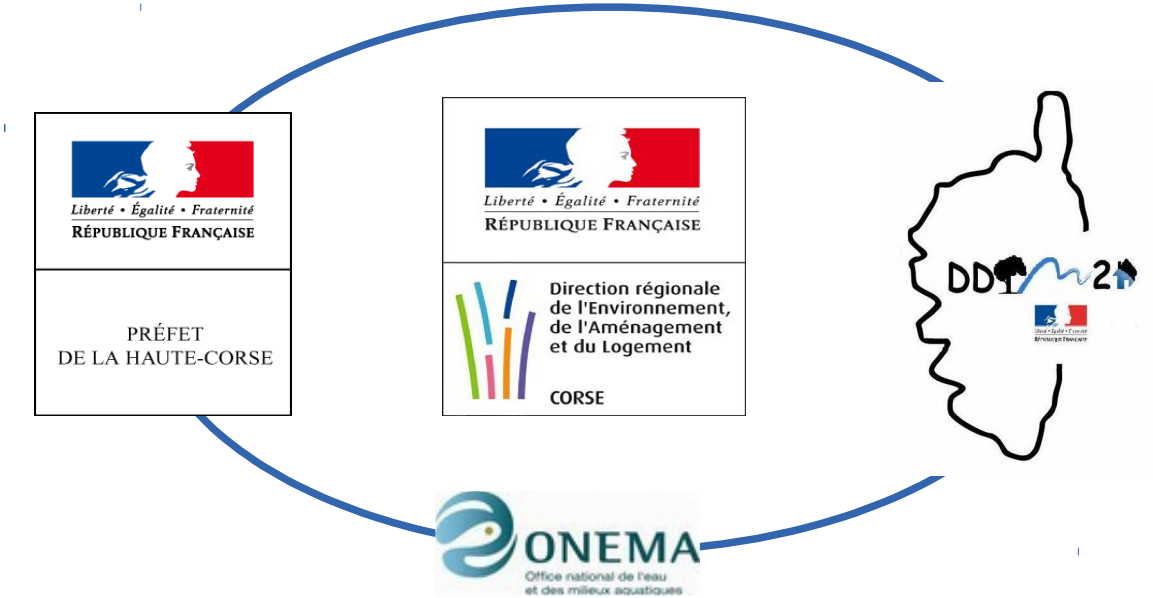

II. Démarche de cartographie

3. Expertises sur le terrain

Analyse d'un écoulement sur les bases de la jurisprudence

Qualification de cours d'eau

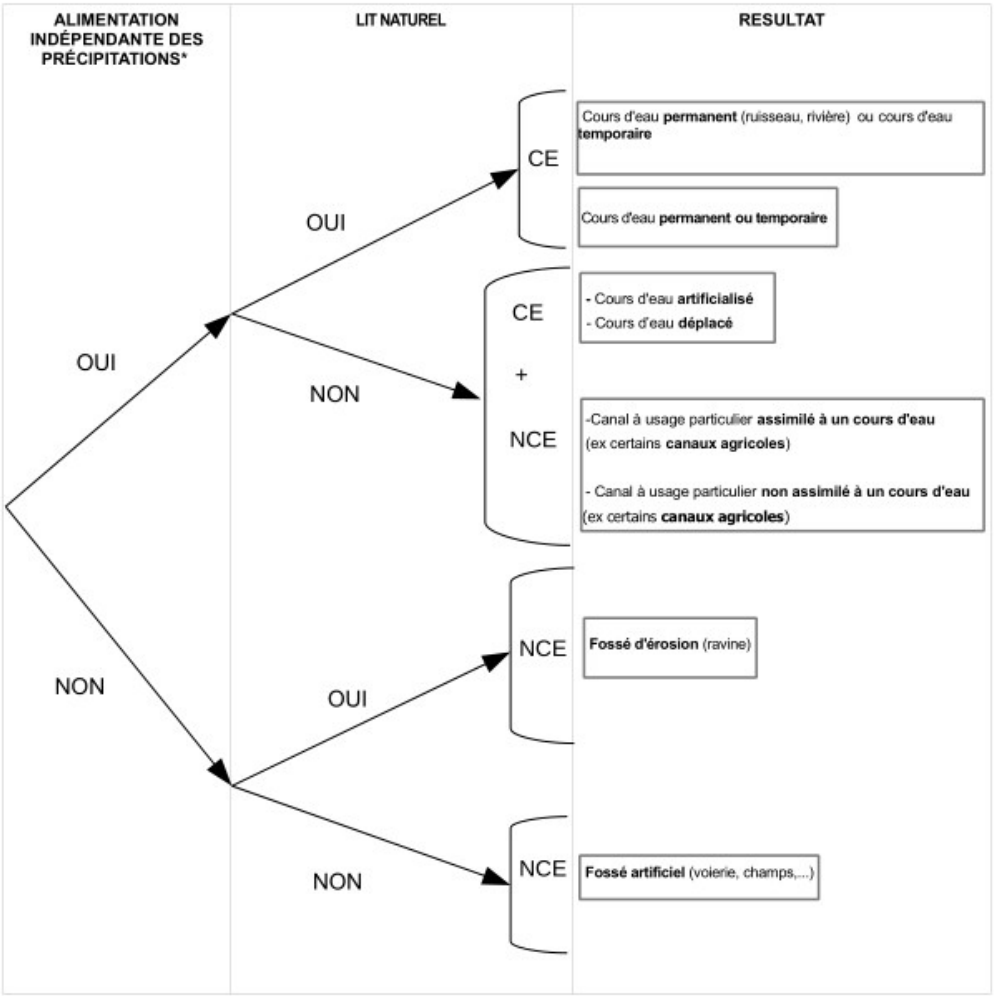

* Si présence d'eau au terme de 8 jours pendant lesquels les précipitations cumulées sont ≤ 10mm hors période d'assec

II. Démarche de cartographie

3. Expertises sur le terrain

Analyse d'un écoulement sur la base de la jurisprudence
Qualification de cours d'eau

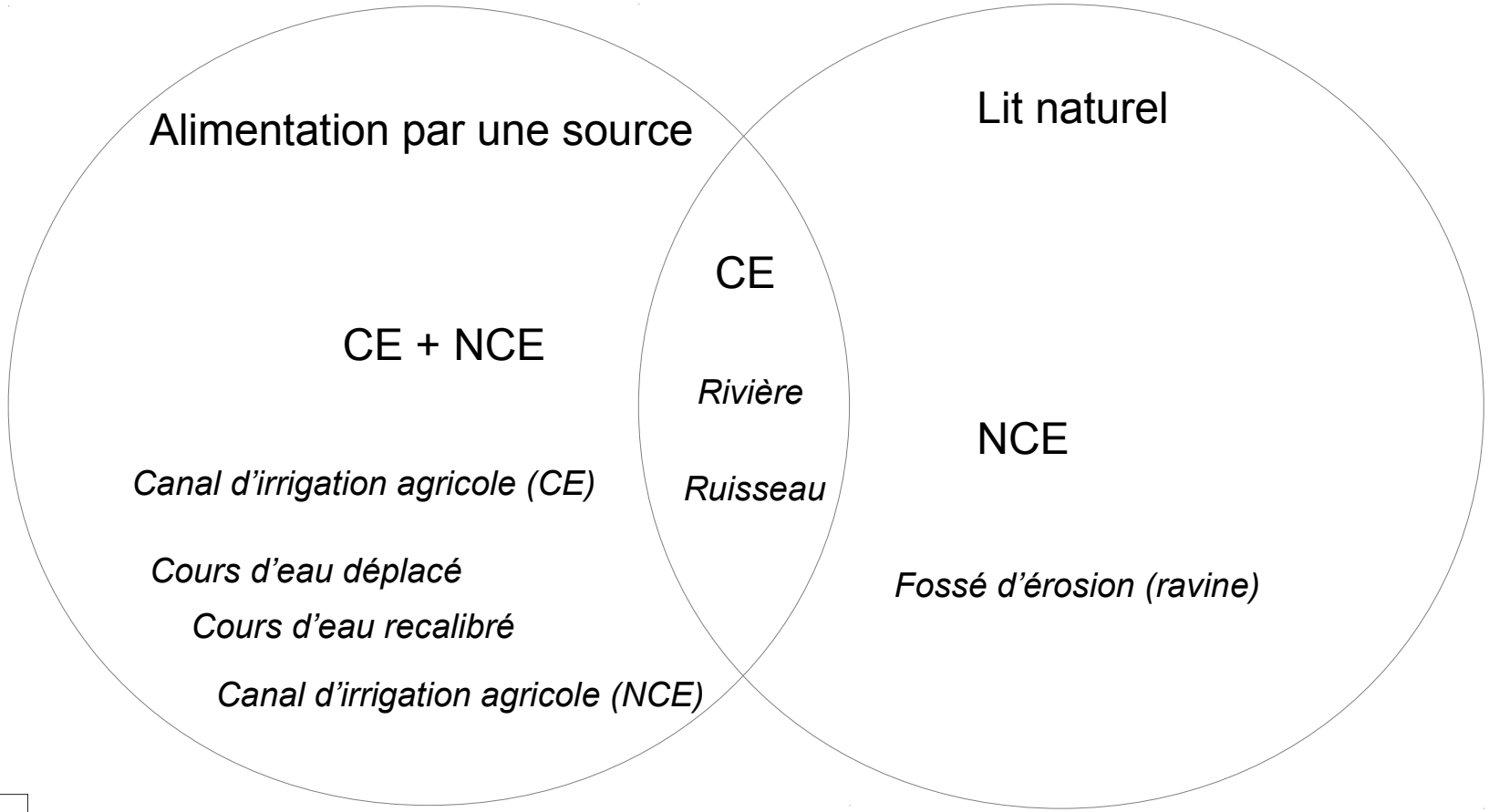

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

II. Démarche de cartographie

4. Information et mise à contribution des acteurs locaux

- **Réunions publiques d'information** pour présenter la démarche et les résultats des expertises de terrain

  - Une première réunion le 18/11 à Ajaccio devant la Chambre d'Agriculture 2A
  - Une deuxième réunion aujourd'hui à San Giuliano devant la Chambre d'Agriculture 2B
  - D'autres réunions possibles en cas de besoin, à destination des exploitants agricoles par exemple

III. Exploitation de la cartographie

1. Information et mise à disposition du public

- Informations sur le **site des services de l'État**

http://www.haute-corse.gouv.fr/cartographie-et-entretien-des-cours-d-eau-r506.html

http://www.corse-du-sud.gouv.fr/eau-et-milieux-acquatiques-r263.html

Avec des informations telles que :

- Contexte général

- Guide d'entretien des cours d'eau

- Lien vers la carte

- Fiche d'observation

III. Exploitation de la cartographie

1. Information et mise à disposition du public

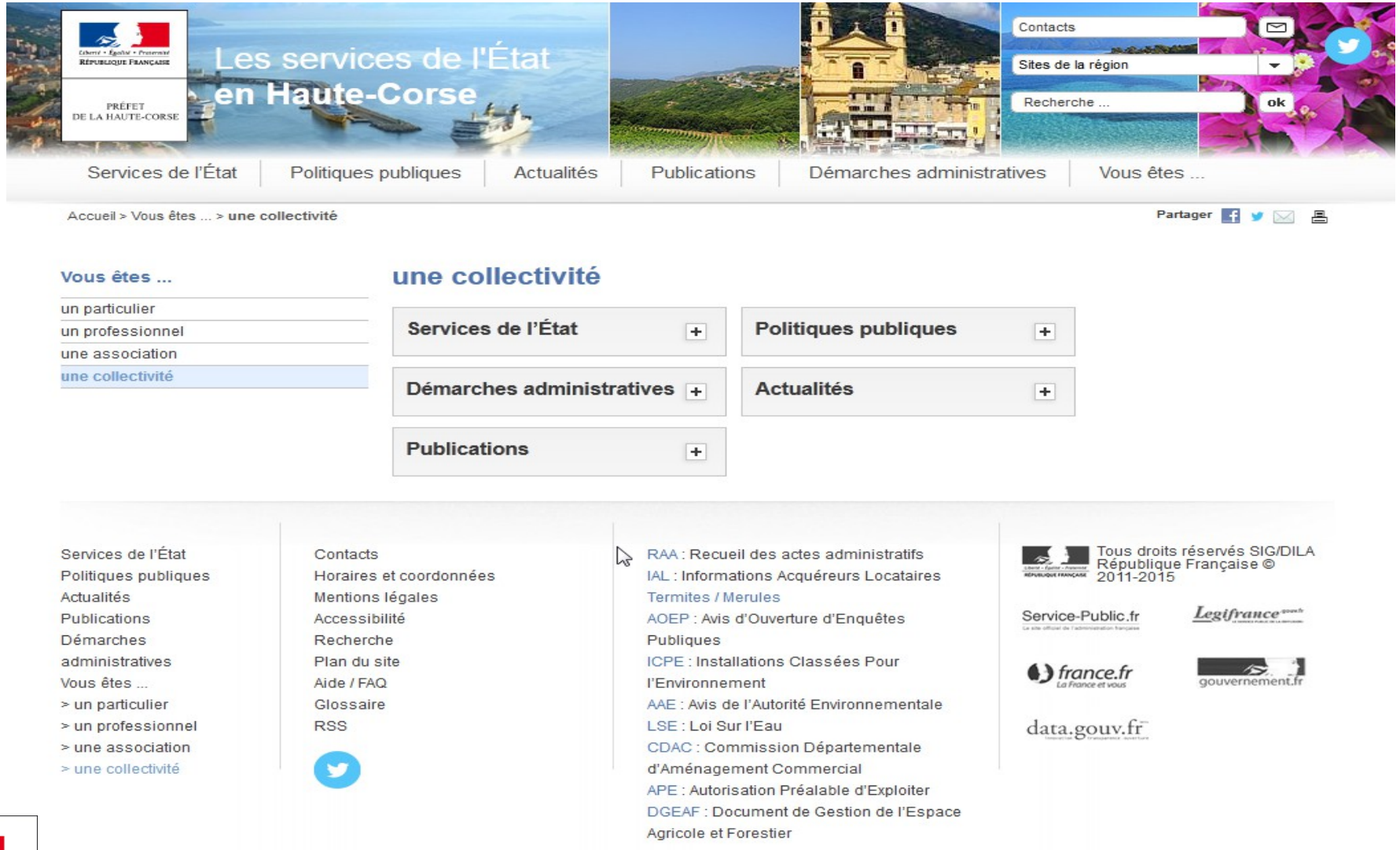

III. Exploitation de la cartographie

1. Information et mise à disposition du public

Vous êtes ...

- un particulier
- un professionnel
- une association
- une collectivité

une collectivité

Services de l'État [+]

Politiques publiques [-]

- Agriculture
- Aménagement du territoire et de la mer
- Economie
- Solidarité et cohésion sociale
- Ports de commerce
- Chasse
- Eau et milieux aquatiques
- Forêt
- Biodiversité - Natura 2000
- Politique de la ville
- Droits des femmes
- Vie politique - Elections
- Enquêtes publiques
- L'Etat et les collectivités territoriales
- Compétences
- Intercommunalité
- Fiscalité locale
- Dotations de l'Etat
- Enquêtes publiques ICPE
- Association foncière pastorale autorisée
- Marchés publics
- Elections
- Feux de forêt
- Risques sanitaires Santé publique
- Intercommunalité
- Application du droit des sols
- Documents d'urbanisme
- Domaine public maritime

III. Exploitation de la cartographie

1. Information et mise à disposition du public

Environnement et développement durable

- Avis et décisions de l'Autorité Environnementale
- Biodiversité - Natura 2000
- Bâtiment durable
- Bilan d'émissions de gaz à effet de serre
- Chasse
- Consultations publiques
- Déchets inertes
- Eau et milieux aquatiques
- Enquêtes publiques
- Forêt
- Gestion du Bruit dans l'environnemement
- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Pêche en eau douce

Eau et milieux aquatiques

Cartographie et entretien des cours d'eau

A lire dans cette rubrique

- Antériorité du barrage de Peri sur la commune de Canale di Verde
- Sécurité du barrage de l'Alésani sur les communes de Chiatra et Sant'Andrea di Cotone
- Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)
- Organisation de la police de l'eau
- Installations, ouvrages, travaux et activités impactant l'eau

Actualités

- Plan contrôle "environnement" et Mission inter-services de l'eau - 24/04/2014
  Environnement et développement durable > Eau et milieux aquatiques

Contact

Direction départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau - Biodiversité - Forêt
adresse postale :
8 boulevard Benoite Danesi
CS 60008
20411 Bastia cedex 09
téléphone : 04 95 32 97 92
télécopie : 04 95 32 97 96
accès au formulaire de contact

Sur le WEB

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Rubrique : Eau et milieux aquatiques

≥

Maire, président(e) d'EPCI,

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

III. Exploitation de la cartographie

1. Information et mise à disposition du public

Accueil > Politiques publiques > Environnement et développement durable > Eau et milieux aquatiques > **Cartographie et entretien des cours d'eau**

Partager

Eau et milieux aquatiques

Cartographie et entretien des cours d'eau

Cartographie et entretien des cours d'eau

Par l'instruction du 3 juin 2015, relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau et à leur entretien, le Ministère chargé de l'Écologie engage les services de l'État à élaborer une cartographie locale des cours d'eau avec, pour objectif, de couvrir les deux tiers du territoire d'ici le 15 décembre 2015.

La protection des cours d'eau, leur mise en valeur et leur usage doivent s'effectuer dans le respect des principes d'équilibres naturels et de gestion durable.

Afin de réduire les incompréhensions qui naissent auprès des usagers, propriétaires et exploitants concernant leurs droits et devoirs tant pour les opérations d'entretien courant que les travaux liés à un cours d'eau, l'État s'est engagé dans une démarche d'inventaire des cours d'eau soumis à aux procédures dites « Loi sur l'eau » (Art.L214-1 et suivants du code de l'environnement) ;
Vous trouverez prochainement dans cette rubrique une cartographie vous permettant d'identifier lesdits cours d'eau.
Tout écoulement n'y figurant pas est réputé ne pas être soumis à procédures préalables auprès de l'administration.

Si vous souhaitez faire part à la DDTM d'une remarque ou d'une contestation concernant le caractère « cours d'eau » d'un écoulement, vous êtes invités à utiliser le formulaire ci-dessous (disponible prochainement) :

En accompagnement de la cartographie, un guide adapté au département de la Haute-Corse précisera les conditions de réalisation des travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de ces milieux.

Le nouveau **service-public.fr** est en ligne !

III. Exploitation de la cartographie

1. Information et mise à disposition du public

La carte sur l'application Cartélie

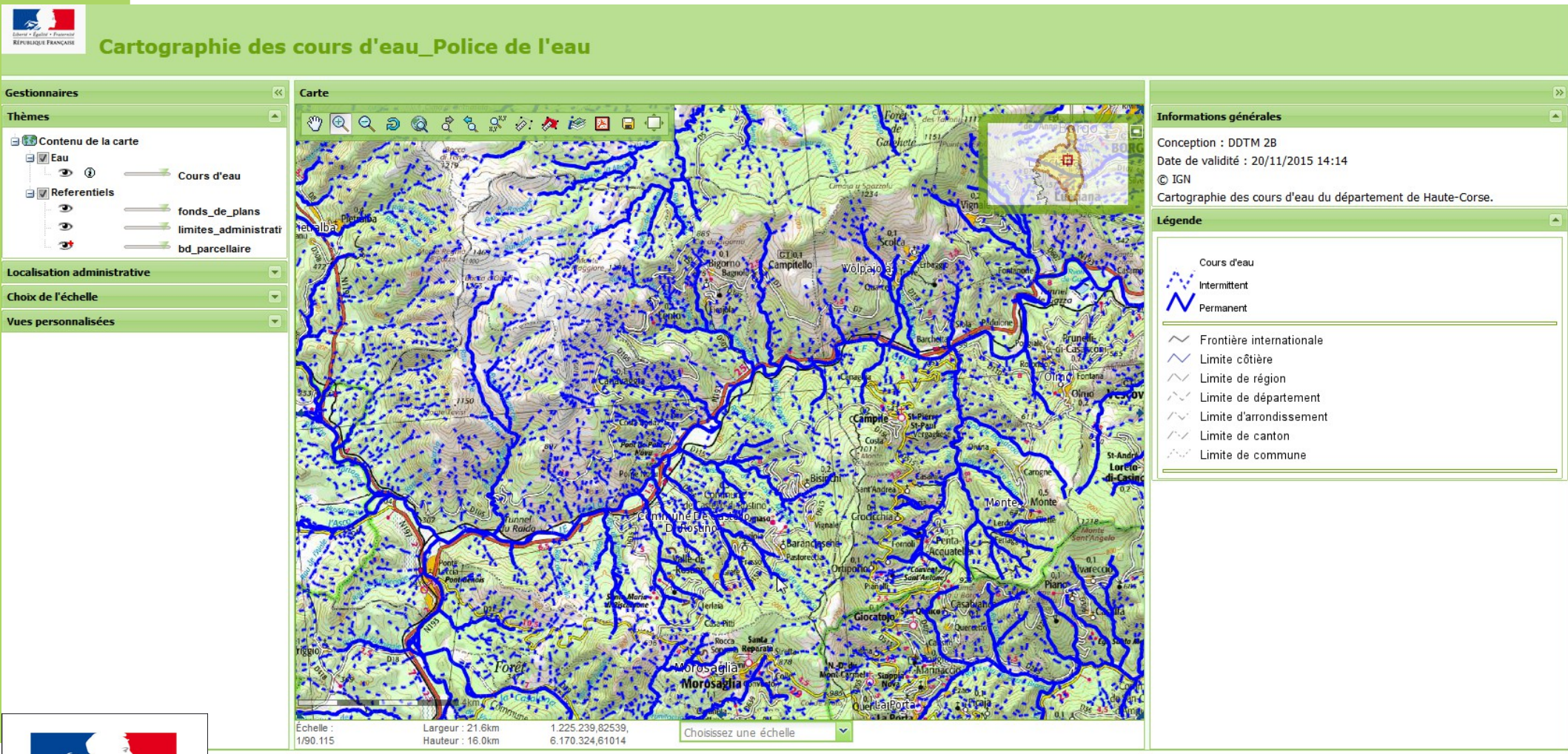

III. Exploitation de la cartographie

2. Utilisation de la cartographie

Je souhaite effectuer des travaux, quelle est la nature de l'écoulement ?

▼

Vérification sur la carte

▲ ▼ ▲

Cours d'eau

▼

Travaux pouvant être soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau

Non cours d'eau

▼

Pas de démarche particulière

Écoulement indéterminé ou absent de la carte

▼

Sollicitation du service Police de l'eau pour avis

▼

Réponse au demandeur avec un avis argumenté

▼

Enregistrement des avis

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

III. Exploitation de la cartographie

2. Utilisation de la cartographie

Consultation du public
Cartographie des cours d'eau
Fiche d'observation d'un écoulement

Fiche à compléter et à transmettre au Service Eau et Environnement de la DDTM2A

ddtm-sref@corse-du-sud.gouv.fr

Je souhaite apporter des observations concernant l'écoulement suivant :

Commune (s) :.....
Lieu-dit : :.....
N° parcelle cadastrale :.....

(joindre un plan de situation : la carte « socle » des écoulements est accessible à l'adresse :

http://www.corse-du-sud.gouv.fr/environnement-r54.html

Selon mes observations, cet écoulement peut être caractérisé comme suit :

Critères d'observation (définitions jointes en page 3)	***Observations (Cocher la ou les cases correspondantes)***	
	Description	***Commentaire***
Type d'écoulement	□ Permanent □ Intermittent □ Pas d'écoulement	
Caractéristiques de la berge	□ dénivelé de + de 10 cm □ dénivelé de - de 10 cm □ Absence	
Type de substrat en fond d'écoulement	□ Non différencié □ Vase □ Galet □ Autres	
Présence d'invertébrés aquatiques	□ Présence □ Absence	
Type d'alimentation en eau de l'écoulement	□ Résurgence □ Source □ Cours d'eau □ Zone humide □ Précipitations □ Autres	
Naturalité du lit	□ Méandre □ Zones de dépôt □ Zones d'érosion □ Dénivelé irrégulier □ Ripisylve □ Autres	

III. Exploitation de la cartographie

2. Utilisation de la cartographie

Annexe

Définitions :

Ecoulement: Circulation d'eau de manière indépendante des pluies, à savoir après huit jours sans pluie ou avec des précipitations cumulées de moins de 10 mm sur cette période.

Berge : est considéré comme berge un dénivelé d'au moins 10 cm entre le fond du lit (en point bas du talweg) et le niveau du sol de la parcelle.

Substrat différencié : est considéré comme substrat différencié une nature du fond du lit (sable, gravier, vase organique...) notablement distincte de la nature du sol et de la parcelle.

Invertébrés aquatiques (IA) : les macroinvertébrés benthiques ayant un cycle de vie complet en milieu aquatique sont retenus ainsi que ceux laissant des traces évidentes d'intérêt de vie biologique à savoir : crustacés, mollusques (coquilles vide ou non), vers (planaires, achètes), coléoptères, trichoptères (fourreaux vides ou non).

III. Exploitation de la cartographie

3. Révision de la cartographie

Constitution d'une **commission par département** (commission CEPE = cours d'eau police de l'eau) adhoc comprenant à minima **:** 1 représentant ONEMA, 1 chambre d'agriculture,1 association fédération de pêche et 1 élu local afin :

- d'intégrer les corrections d'erreurs remontées du terrain ;
- de compléter la cartographie avec :
  - les avis argumentés suite à une demande ;
  - les campagnes d'expertises de terrain.

Toute révision sera validée par la commission et fera l'objet d'une information aux personnes concernées

Les révisions seront présentées en interMISEN afin de veiller à la cohérence des démarches

Nous joindre

DREAL

olivier.parrot@developpement-durable.gouv.fr

olivier.courty@developpement-durable.gouv.fr

Julia.culioli@devellopement-durable.gouv.fr

DDTM2B

ddtm-sebf-eau@haute-corse.gouv.fr

DDTM2A

ddtm-sref@corse-du-sud.gouv.fr

ONEMA

marc.le-baron@onema.fr

camille.albertini@onema.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

Merci de votre attention